

ARRÊTÉ N° 2023 – 16

COMPOSITION DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

Le Directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 719 à D. 719-40 et D. 741-9 à D. 741-11;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu l'arrêté 2023-09 relatif à la composition du comité consultatif électoral ;
Vu l'arrêté 2023-11 relatif à l'ouverture et organisation des élections à la Commission scientifique ;
Vu le procès-verbal de dépouillement des votes du scrutin du 27 septembre 2023 et la proclamation des résultats du 28 septembre 2023 relatifs au 1^{er} tour;
Vu le procès-verbal de dépouillement des votes du scrutin du 4 octobre 2023 et la proclamation des résultats du 5 octobre 2023 relatifs au 2nd tour organisé pour le collège C ;
Vu le règlement intérieur ;

ARRETE

Article 1 : Composition des collèges des représentants enseignants et doctorants à la Commission scientifique

Collège A (professeurs et assimilés) :

- M. Christophe Traini
- M. Gilles Dufrenot

Collège B (autres personnels d'enseignement et de recherche) :

- Mme Dilek Yankaya
- Mme François Dumasy

Collège C (doctorants) :

- Victor NATALIZIO (titulaire)
- Benoît LUCZAK (suppléant)

Article 2 : La durée du mandat des représentants élus à la Commission scientifique est de trois ans.

Article 3 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 octobre 2023

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 19/10/2023
DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 19/10/2023

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.

